

Propos d'Aymeric MERLAUD (FN) sur les vœux aux Vihierois :

Lors de la publication des articles sur la cérémonie des vœux aux Vihierois, le maire de Lys Haut Layon, PALGOET tient à réagir à la position fallacieuse du conseiller régional issu d'un groupe d'opposition minoritaire.

Je tiens, tout d'abord, à souligner mon indignation sur les propos tenus dans le courrier de l'ouest du 11 janvier par un élu d'un groupe minoritaire au sein du Conseil régional. Si on doit prendre en compte un véritable « festival de mensonges », c'est celui tenu par l'inexpérimenté et dogmatique Monsieur MERLAUD.

Premièrement, il est totalement faux de dire que je pratique le cumul des mandats. Comme il n'est ni un élu de terrain ni un élu municipal, Monsieur MERLAUD ignore évidemment le fonctionnement basique d'une commune. Les élus de Lys Haut Layon ont décidé de la dissolution de la Communauté de communes du Vihierois Haut Layon, dont j'étais Président, en 2016 pour créer la commune nouvelle. Concrètement, j'ai divisé par deux mes indemnités, à l'image de mes collègues maires délégués, pour faire aboutir ce projet important pour le développement de notre territoire rural. L'objectif était pour nous d'éviter de faire fonctionner une coquille vide intercommunale en touchant des indemnités.

Deuxièmement, la conséquence majeure, et c'est dans ce sens où mon expérience d'élu local était utile, a été un retour des compétences au niveau municipal. Ainsi, la compétence développement économique a été exercée au cours de l'année 2016, ce qui nous a permis de construire deux ateliers relais. Le transfert de cette compétence au niveau de l'agglomération du Choletais permettra de poursuivre et d'accroître cette politique en prenant une part active en tant que conseiller communautaire. Autre exemple, mon élection à la Vice-présidence du Centre intercommunal d'action sociale permet seulement de piloter l'action communautaire, c'est-à-dire des 26 communes du territoire, dans ce domaine. Je rappelle que l'action est mutualisée et que la compétence n'est plus exercée par la commune. C'est pourquoi on ne peut pas parler de cumul des mandats puisque on peut exercer son mandat au niveau communal ou/et communautaire. Dès lors, je conseillerai vivement à monsieur Merlaud de retourner sur les bancs de Sciences po et réviser les bases du droit public plutôt que de créer des mouvements politiques au sein d'institutions où il a dû normalement être formé...

Troisièmement, il est irrespectueux et erroné de dire que j'ai « lâché la mairie déléguée de Vihiers ». Les neuf communes déléguées, qui forment aujourd'hui Lys Haut Layon, n'ont pas le sentiment d'avoir disparu bien au contraire. Nous pensons tous que la nouvelle collectivité qui est née de la mise en commun de nos moyens et de notre volonté d'avancer ensemble et uni va renforcer notre territoire communal et, ce, quel que soit notre commune déléguée d'origine. Je me consacre dorénavant à construire Lys Haut Layon dans le respect de l'identité de chaque commune déléguée et il me paraissait difficile, et cela a été un choix à faire, de gérer à la fois la commune déléguée de Vihiers et être maire à temps complet pour Lys Haut Layon. Mes vingt ans de mandat en tant que maire de Vihiers sont, pour moi, la marque de mon investissement politique local et de mon attachement au Vihierois. Considérer que je « lâche la mairie déléguée de Vihiers » pour une « commune plus grande » alors qu'elle n'en est que le prolongement est une présentation fallacieuse et méprisante de l'action politique locale.

Quatrièmement, représenter une commune par le nombre d'élus au sein d'une instance communautaire est encore un mensonge évident lié à l'absence d'ancrage territorial de Monsieur Merlaud. Il va sans dire qu'il ne peut contester ce fait puisqu'il souhaite la disparition des conseils régionaux parce qu'ils sont trop coûteux et éloignés des citoyens (communiqué de presse du 4 janvier 2017). Il ne peut pas comprendre ce qu'est un second pôle de centralité et l'importance que cela revêt en milieu rural. On se demande alors ce qu'il peut apporter au débat lorsqu'il siège à la commission territoire et ruralité...

Cinquièmement, évoquer la fracture numérique sur le territoire du Vihiersois est tout à fait juste mais il résume la ruralité aux centres-bourgs ce qui dénote une nouvelle fois de son ignorance des problématiques du milieu rural. Plus sérieusement et je pense qu'il doit avoir accès à Internet et au site de Lys Haut Layon, il aurait pu lire les délibérations prises par la commune nouvelle sur ce sujet et sur la désertification des services en milieu rural. Il aurait pu lire que le conseil municipal s'est engagé à déployer la fibre optique sur l'ensemble du territoire communal d'ici cinq ans et y compris les habitations isolées. Ce projet majeur n'aurait pu se réaliser sans la création de la commune nouvelle.

Sixièmement, la position du jeune élu régional sur la reconstruction de la piscine est l'expression de l'absence de maîtrise des fondamentaux d'une bonne gestion financière communale. Sans l'intercommunalité et la création de Lys Haut Layon, il n'aurait pas été possible de réaliser ce projet de reconstruction. Il va de soi que la mutualisation des ressources des sept communes historiques est la seule solution sans augmenter les impôts. A cet égard, le FN 49 s'inquiète de la soi-disant disparition des communes. Il devrait surtout s'inquiéter pour le portefeuille du contribuable.

Je regrette profondément de perdre du temps à répondre à un tissu d'approximations et de propos ineptes et fallacieux. Elu de terrain, je préfère répondre par l'action et un bilan extrêmement positif que par la communication et l'invective.